

La sécurité incendie au Québec

Quelques chiffres

Édition
2002

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION	3
QUELQUES CHIFFRES... EN BREF	4
POPULATION ET PATRIMOINE	5
LES RESSOURCES MUNICIPALES CONSACRÉES À LA SÉCURITÉ INCENDIE	6
LES INCENDIES	8
LES CIRCONSTANCES DES INCENDIES	12
QUELQUES COMPARAISONS	20
SOURCES DE DONNÉES	22
GLOSSAIRE	22
LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES	23

Recherche et rédaction : Jean-François Ducre-Robitaille
Collaboration : Rachel Routhier
Carole Lachance
Louise Bisson

Révision linguistique : Joane Marquis

Conception graphique : MiG Concept

Dépôt légal – avril 2003
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-40268-5

PRÉSENTATION

C'est avec grand plaisir que je vous présente l'édition 2002 de la publication *La sécurité incendie au Québec. Quelques chiffres*. Encore en 2001, le Québec se distingue par un taux d'incendies et un taux de mortalité causée par l'incendie inférieurs à la moyenne canadienne. Le nombre de décès en 2001 a atteint son plus bas niveau depuis dix ans. Les incendies mortels sont aussi en baisse, tout comme les incendies majeurs. Par contre, bien qu'elles aient diminué légèrement depuis 1998, les pertes matérielles continuent d'être plus élevées au Québec que dans l'ensemble du Canada. La *Loi sur la sécurité incendie*, les *Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie* et la réalisation des schémas régionaux de couverture de risques incendie nous fournissent, j'en suis convaincu, les conditions nécessaires pour améliorer notre performance à ce chapitre au cours des prochaines années.



La sécurité incendie au Québec. Quelques chiffres est principalement produite à partir des renseignements que les municipalités et les compagnies d'assurances transmettent au ministère de la Sécurité publique, tel que le prévoit la *Loi sur la sécurité incendie*. La qualité et la fiabilité des données recueillies sur chaque incendie sont d'une importance capitale, non seulement pour la production de ce rapport, mais d'abord et avant tout, pour une meilleure planification de l'organisation de la sécurité incendie sur le plan local et régional. En effet, cette planification s'appuie nécessairement sur une bonne connaissance du phénomène de l'incendie sur son propre territoire pour, par la suite, comparer sa situation à l'ensemble du Québec grâce aux statistiques et aux indicateurs présentés dans cette publication annuelle.

C'est sur le plan local, grâce aux efforts conjugués de chacun, en prévention notamment, que nous contribuerons à améliorer le bilan québécois de l'incendie et ainsi, à assurer une meilleure sécurité des Québécoises et des Québécois.

Le ministre de la Sécurité publique,



Serge Ménard

QUELQUES CHIFFRES... EN BREF

Au Québec, en 2001...

Nombre d'incendies :	10 337
Taux d'incendies :	1,39 par 1 000 habitants
Nombre d'incendies majeurs :	94
Nombre d'incendies mortels :	59
Nombre de décès :	65
Taux de mortalité :	0,88 par 100 000 habitants
Pertes matérielles :	374 437 966 \$
Taux de pertes matérielles :	50,53 \$ par habitant
Cause la plus fréquente :	Négligence / imprudence
Source de chaleur la plus fréquente :	Objet particulier (articles de fumeur, allumettes, briquets, chandelles, etc.)

POPULATION ET PATRIMOINE

Cette section présente les données sur les municipalités du Québec, leur population et sur la valeur du patrimoine bâti qu'on y trouve. Ces données servent d'indicateurs afin de mettre en perspective l'ensemble des statistiques de l'incendie.

TABLEAU 1
RÉPARTITION DES MUNICIPALITÉS ET DE LA POPULATION SELON LA STRATE DE POPULATION DES MUNICIPALITÉS, QUÉBEC, 2000, 2001 ET 2002

STRATE DE POPULATION (Nb d'habitants)	MUNICIPALITÉS						POPULATION					
	2000		2001		2002		2000		2001		2002	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
0	87	6,0	88	6,2	83	6,6	0	0,0	0	0,0	0	0,0
1 à 499	272	18,6	260	18,3	248	19,7	82 584	1,1	79 313	1,1	75 085	1,0
500 à 999	322	22,1	316	22,2	285	22,7	238 839	3,3	235 117	3,2	209 576	2,8
1 000 à 1 499	185	12,7	177	12,5	170	13,5	227 802	3,1	218 826	3,0	209 972	2,9
1 500 à 2 999	260	17,8	245	17,2	230	18,3	547 036	7,5	517 655	7,1	494 004	6,7
3 000 à 3 999	79	5,4	79	5,6	67	5,3	276 103	3,8	276 956	3,8	238 181	3,2
4 000 à 4 999	40	2,7	35	2,5	28	2,2	178 709	2,4	155 923	2,1	127 285	1,7
5 000 à 9 999	87	6,0	95	6,7	69	5,5	609 190	8,3	668 407	9,1	486 845	6,6
10 000 à 24 999	77	5,3	76	5,3	44	3,5	1 243 624	17,0	1 246 165	17,0	672 807	9,1
25 000 à 49 999	29	2,0	29	2,0	18	1,4	1 027 939	14,0	1 042 757	14,2	629 200	8,6
50 000 à 99 999	16	1,1	16	1,1	8	0,6	1 102 385	15,1	1 099 926	15,0	504 449	6,9
100 000 ou plus	5	0,3	5	0,4	8	0,6	1 786 305	24,4	1 783 245	24,3	3 707 558	50,4
Total :	1 459	100	1 421	100	1 258	100	7 320 516	100	7 324 290	100	7 354 962	100

Source : Compilation effectuée à partir des données du ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

Notes : • Ce tableau exclut les réserves indiennes, les terres inuites, les terres 1-A (territoires attribués à la nation crie) et la terre 1-AN (territoire attribué à la nation naskapie).

• Les territoires non organisés sont inclus dans les strates de population « 0 » et « 1 à 499 ».

• La population est celle décrétée au 1^{er} janvier de chacune des années.

En 2002, le nombre de municipalités a sensiblement diminué en raison des récents regroupements survenus au cours de la dernière année et ce sont surtout les municipalités de 10 000 à 99 999 habitants qui ont vu leur nombre diminuer, de 121 à 70. Les municipalités de 100 000 habitants ou plus regroupent maintenant 50 % de la population tout en constituant moins de 1 % des municipalités, alors que 76 % des municipalités ont une population de moins de 3 000 habitants et comptent pour 13 % de l'ensemble de la population.

Tous les types de résidences occupent la plus grande partie du paysage des bâtiments du Québec, avec plus de sept constructions sur dix et une valeur globale de 168 milliards de dollars. Les bâtiments de services arrivent en deuxième place pour la valeur, suivis des commerces et des industries, avec respectivement des proportions de 14 %, 7 % et 6 %.

TABLEAU 2
UNITÉS D'ÉVALUATION ET VALEUR DES BÂTIMENTS SELON LA CATÉGORIE D'USAGE PRINCIPAL DES UNITÉS D'ÉVALUATION, QUÉBEC, 2002

CATÉGORIE D'USAGE PRINCIPAL	UNITÉS D'ÉVALUATION		VALEUR DES BÂTIMENTS	
	Nb	%	'000 \$	%
Résidentiel	2 153 377	72,2	167 959 136	65,7
Logements	1 896 337	63,6	157 222 289	61,5
Condominiums	146 752	4,9	11 431 342	4,5
1 logement (sauf condos)	1 408 206	47,2	102 018 676	39,9
2 logements	176 623	5,9	14 399 515	5,6
3 logements	73 230	2,5	7 842 471	3,1
4 logements	32 470	1,1	3 900 325	1,5
5 logements	11 290	0,4	1 548 104	0,6
6 à 9 logements	30 300	1,0	4 903 058	1,9
10 à 19 logements	10 683	0,4	3 036 199	1,2
20 à 29 logements	3 008	0,1	1 459 334	0,6
30 à 49 logements	2 171	0,1	1 763 876	0,7
50 à 99 logements	1 011	0,0	1 696 883	0,7
100 à 199 logements	457	0,0	1 742 045	0,7
200 logements ou plus	152	0,0	1 479 737	0,6
Chalets, maisons de villégiature	156 442	5,2	4 749 895	1,9
Maisons mobiles, roulotte	47 955	1,6	1 337 235	0,5
Habitations en commun	5 487	0,2	3 899 836	1,5
Hôtels résidentiels	47	0,0	112 280	0,0
Autres logements	47 075	1,6	676 630	0,3
Industriel	13 713	0,5	14 883 229	5,8
Transports, communications, services publics	57 033	1,9	6 803 857	2,7
Commercial	44 259	1,5	17 302 106	6,8
Vente au détail	27 928	0,9	6 220 053	2,4
Hôtels, motels, maisons de touristes	1 878	0,1	1 611 126	0,6
Services	42 307	1,4	36 941 022	14,4
Immeubles à bureaux	4 553	0,2	8 611 453	3,4
Culturel, récréatif et de loisirs	14 087	0,5	5 167 261	2,0
Agricole	109 806	3,7	5 556 759	2,2
Production et extraction de richesses naturelles				
Autres usages	525 848	17,6	156 295	0,1
Total :	2 980 802	100	255 724 347	100

Source : Compilation effectuée à partir des données du ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

Note : • Ce tableau exclut les réserves indiennes, les terres inuites, les terres 1-A (territoires attribués à la nation crie) et la terre 1-AN (territoire attribué à la nation naskapie).

LES RESSOURCES MUNICIPALES CONSACRÉES À LA SÉCURITÉ INCENDIE

Cette section présente les dépenses municipales consacrées à la sécurité incendie au Québec.

TABEAU 3
DÉPENSES MUNICIPALES NETTES EN SÉCURITÉ INCENDIE SELON LA STRATE DE POPULATION, QUÉBEC, 2000

STRATE DE POPULATION Nb d'habitants	MUNICIPALITÉS	POPULATION	DÉPENSES MUNICIPALES TOTALES	DÉPENSES NETTES	DÉPENSES NETTES EN INCENDIE / DÉPENSES MUNIC. TOTALES	DÉPENSES NETTES PAR HABITANT	DÉPENSES NETTES PAR 100 000 \$ DE RFU
	Nb	Nb	'000 \$	'000 \$	%	\$	\$
0 à 2 999	989	1 047 106	788 046	31 668	4,02	30,24	64,27
3 000 à 3 999	77	269 751	234 700	8 089	3,45	29,99	71,64
4 000 à 4 999	39	173 795	148 842	5 086	3,42	29,26	67,76
5 000 à 9 999	85	597 454	525 241	18 698	3,56	31,30	74,94
10 000 à 24 999	76	1 233 571	1 410 564	48 209	3,42	39,08	80,77
25 000 à 49 999	28	997 822	1 181 099	41 267	3,49	41,36	88,57
50 000 à 99 999	16	1 102 385	1 455 739	74 093	5,09	67,21	142,69
100 000 à 999 999	4	749 100	1 078 192	51 168	4,75	68,31	151,62
1 000 000 ou plus	1	1 037 205	2 084 084	172 204	8,26	166,03	290,70
Ensemble du Québec	1 315	7 208 189	8 906 508	450 481	5,06	62,50	130,87

Source : Compilation effectuée à partir des données du ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

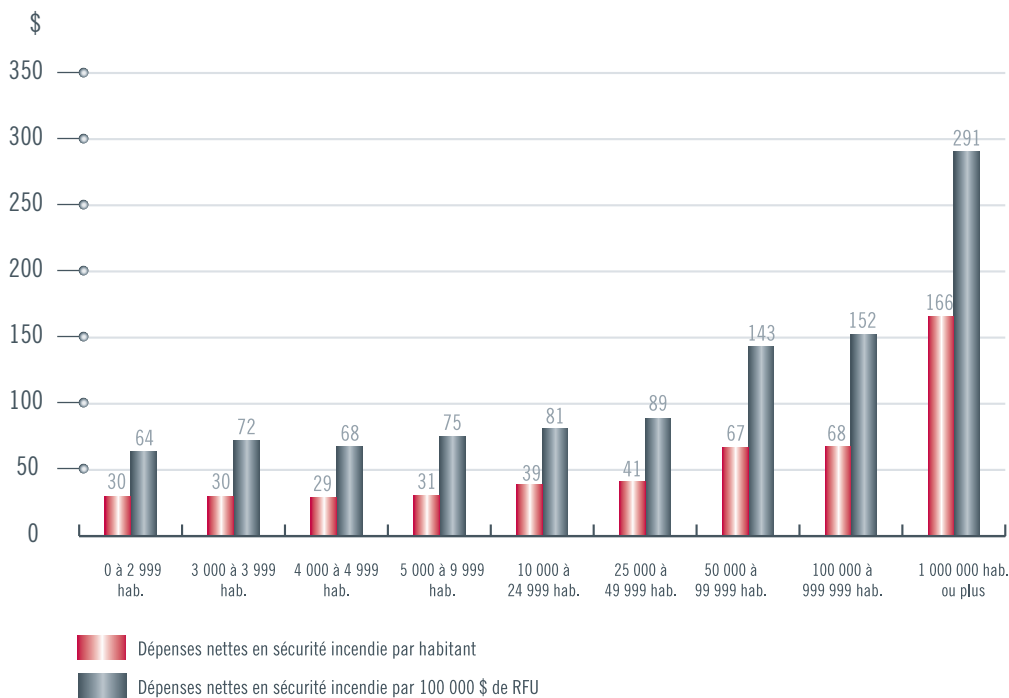
Notes : • Seules les municipalités ayant produit leur rapport financier sont présentées, ce qui explique la différence entre le nombre de municipalités et la population au tableau 1.

- La population est décrétée au 1^{er} janvier 2000.
- Les dépenses municipales totales représentent l'ensemble des postes du budget.
- Les dépenses sont en dollars courants.
- Les territoires non organisés sont inclus dans les strates de population « 0 à 2999 ».
- RFU : richesse foncière uniformisée (valeur des bâtiments et des terrains).

Les dépenses nettes en sécurité incendie comprennent les dépenses de fonctionnement, d'immobilisation et de financement, moins les revenus obtenus à la suite d'ententes avec d'autres municipalités. Les dépenses nettes ont atteint 450 millions de dollars en 2000¹, soit un montant équivalent à celui de 1999². Les municipalités de moins de 50 000 habitants consacrent généralement 3,5 % de leur budget à la sécurité incendie. Ce pourcentage passe à 5 % pour les municipalités de 50 000 à 999 999 habitants, alors qu'à Montréal, la proportion atteint 8 %.

1. Année la plus récente disponible au ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

2. *La sécurité incendie au Québec. Quelques chiffres, Édition 2001*, ministère de la Sécurité publique, 2001.

FIGURE I**DÉPENSES MUNICIPALES NETTES EN SÉCURITÉ INCENDIE PAR HABITANT ET PAR 100 000 \$ DE RICHESSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE SELON LA STRATE DE POPULATION DES MUNICIPALITÉS, QUÉBEC, 2000**

Source : Compilation effectuée à partir des données du ministère des Affaires municipales et de la Métropole, décembre 2001.

Notes : • Population décrétée au 1^{er} janvier 2000 pour les municipalités ayant produit leur rapport financier.

• Les montants sont en dollars de 2000.

• RFU : richesse foncière uniformisée (valeur des bâtiments et des terrains).

• Les territoires non organisés sont inclus dans la strate de population « 0 à 2999 ».

Les dépenses par habitant et par milliers de dollars de richesse foncière uniformisée* augmentent avec la taille de la municipalité. Ainsi, les municipalités de plus grande taille dépensent proportionnellement plus pour protéger leur territoire.

* Les termes suivis d'un astérisque sont définis dans le glossaire.

LES INCENDIES

Cette section présente un résumé de la situation de l'incendie au Québec depuis 1992.

TABLEAU 4
INCENDIES ET TAUX D'INCENDIES, QUÉBEC, 1992 À 2001

ANNÉE	INCENDIES	INCENDIES DE BÂTIMENTS	INCENDIES MORTELS	INCENDIES MAJEURS	INCENDIES SANS PERTES MATÉRIELLES	TAUX D'INCENDIES
	Nb	Nb	Nb	Nb	Nb	Nb
1992	10 591	9 482	65	117	..	1,49
1993	9 929	9 044	62	103	..	1,39
1994	9 720	8 789	67	99	..	1,35
1995	9 539	8 538	70	98	..	1,32
1996	9 348	8 483	49	116	..	1,29
1997	9 021	8 326	64	106	..	1,24
1998	10 311	9 146	83	98	1 849	1,41
1999	10 058	8 702	81	104	1 630	1,37
2000	10 257	9 063	70	115	2 070	1,39
2001	10 337	9 017	59	94	2 108	1,39
Moyenne	10 241	8 982	73	103	1 914	1,39

Source : Direction de la sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique.

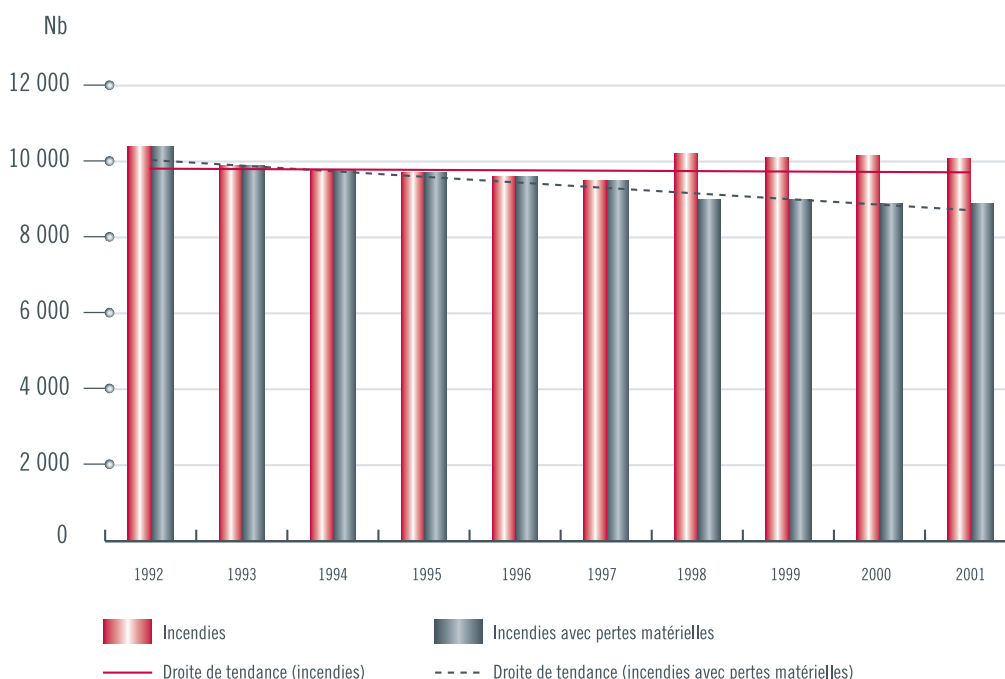
Notes : • Depuis le 1^{er} janvier 1998, les incendies sans dommages ou pertes matérielles apparentes doivent aussi être déclarés, à l'exception des feux de broussailles et des feux de véhicules sans propagation à un bâtiment. De plus, les suicides et les homicides par le feu sont comptabilisés comme des décès causés par l'incendie.

• Un incendie majeur est un incendie ayant causé des pertes matérielles de 500 000 \$ ou plus, en dollars constants de 2001.

• Le taux d'incendies est le nombre total d'incendies déclarés par 1 000 habitants.

Bon an mal an, un peu plus de 10 000 incendies* sont déclarés chaque année au ministère de la Sécurité publique. L'obligation, depuis 1998, de déclarer les incendies ne causant aucune perte a provoqué une augmentation du nombre annuel d'événements d'environ 10 %. Cette façon de faire favorise cependant une meilleure comparaison des données québécoises avec celles des autres provinces canadiennes. À noter que neuf incendies sur dix débutent à l'intérieur d'un bâtiment.

FIGURE 2
INCENDIES ET INCENDIES AVEC PERTES MATÉRIELLES, QUÉBEC, 1992 À 2001

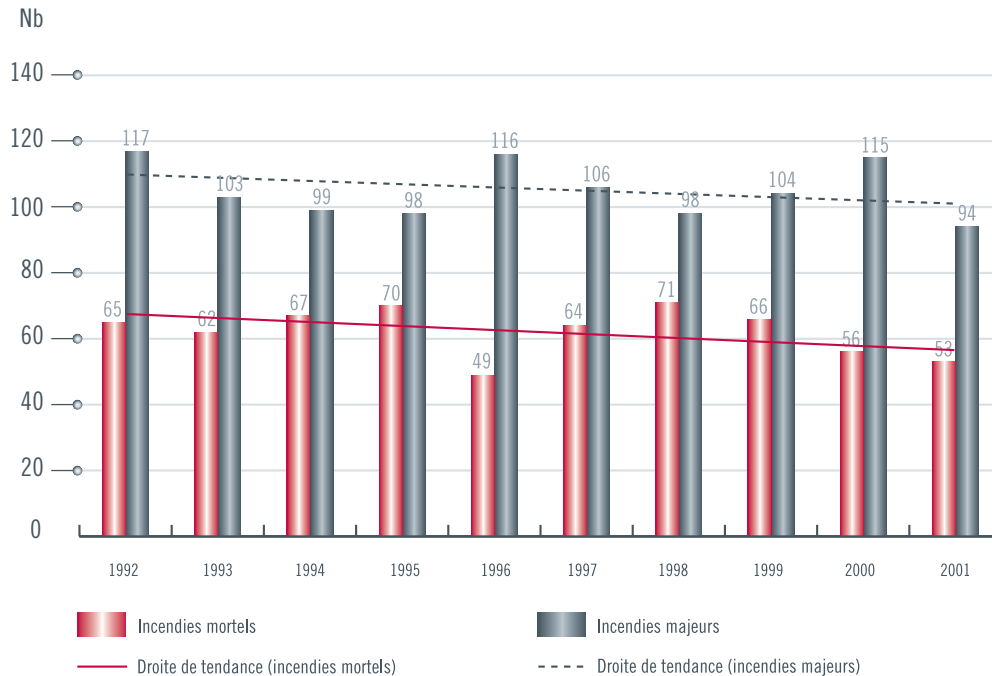


Le nombre d'incendies est relativement stable depuis 1992. Si on ne tient compte que des incendies avec pertes, on note une diminution de 260 incendies par année entre 1992 et 2002. Le nombre d'incendies varie également selon le taux de déclaration*, une baisse réelle pouvant être cachée derrière un plus grand pourcentage d'incendies déclarés au Ministère.

Source : Direction de la sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique.

Note : Depuis le 1^{er} janvier 1998, les incendies sans dommages ou pertes matérielles apparentes doivent aussi être déclarés, à l'exception des feux de broussailles et des feux de véhicules sans propagation à un bâtiment.

FIGURE 3
INCENDIES MORTELS ET INCENDIES MAJEURS, QUÉBEC, 1992 À 2001



Source : Direction de la sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique.

Notes : • Les incendies mortels provoqués par un suicide ou un homicide sont exclus dans cette figure.

• Un incendie majeur est un incendie ayant causé des pertes matérielles de 500 000 \$ ou plus en dollars constants de 2001.

Le nombre d'incendies majeurs* et mortels* varie grandement d'une année à l'autre, pouvant dépasser la moyenne de plus de 10 %. Mis à part ceux liés à des suicides et des homicides, les incendies mortels ont légèrement diminué depuis les dix dernières années, tendance aussi observable pour les incendies majeurs.

TABLEAU 5
PERTES MATÉRIELLES CAUSÉES PAR L'INCENDIE, QUÉBEC, 1992 À 2001

ANNÉE	PERTES MATÉRIELLES	PERTES MATÉRIELLES, INCENDIES DE BÂTIMENT	PERTES MATÉRIELLES, INCENDIES MAJEURS	TAUX DE PERTES MATÉRIELLES
	\$	\$	\$	\$
1992	437 874 648	427 148 171	154 198 478	61,56
1993	434 873 434	426 747 243	172 089 776	60,69
1994	368 387 586	357 461 732	116 490 874	51,11
1995	365 475 814	357 943 678	108 946 508	50,47
1996	396 748 488	388 502 831	136 710 096	54,54
1997	384 642 657	371 990 467	146 312 181	52,67
1998	412 950 614	389 289 534	148 450 197	56,39
1999	408 020 215	385 247 412	168 019 287	55,52
2000	381 081 521	362 274 805	138 688 548	51,65
2001	374 437 966	358 002 827	136 370 622	50,53
Moyenne	396 449 294	382 460 870	142 627 657	53,83

Source : Direction de la sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique.

Notes : • Les montants sont en dollars constants de 2001.

• Un incendie majeur est un incendie qui a causé des pertes matérielles de 500 000 \$ ou plus en dollars constants de 2001.

• Le taux de pertes matérielles est la valeur des pertes matérielles par habitant.

Les pertes matérielles* au Québec atteignent presque 375 millions de dollars pour 2001, une diminution de 2 % par rapport à 2000. Les incendies de bâtiment causent la très grande majorité des pertes matérielles. Les pertes matérielles sont fortement influencées par les incendies majeurs. En effet, ces derniers causent plus du tiers des pertes matérielles, tout en représentant moins de 1 % des incendies.

TABLEAU 6
DÉCÈS CAUSÉS PAR L'INCENDIE, QUÉBEC, 1992 À 2001

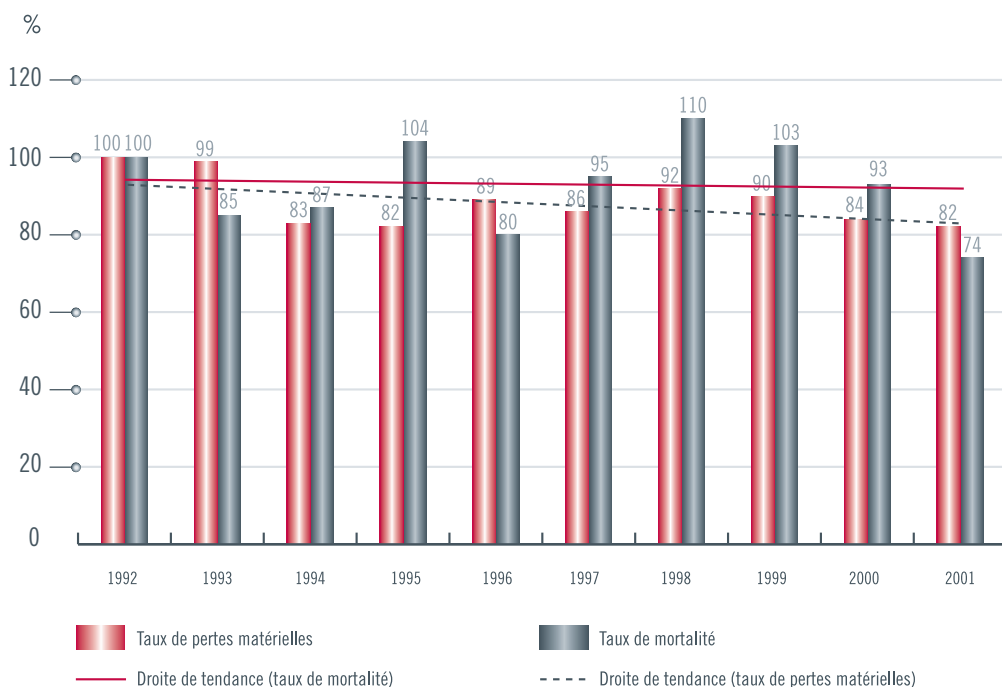
ANNÉE	DÉCÈS, CIVILS Nb	DÉCÈS, POMPIERS Nb	SUICIDES ET HOMICIDES Nb	TAUX DE MORTALITÉ Nb
1992	82	2	..	1,18
1993	68	4	..	1,00
1994	73	1	..	1,03
1995	89	0	..	1,23
1996	69	0	..	0,95
1997	82	0	..	1,12
1998	93	2	12	1,30
1999	89	0	15	1,21
2000	81	0	14	1,10
2001	64	1	6	0,88
Moyenne	79	1	12	1,09

Source : Direction de la sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique.

Notes : • Les suicides et les homicides sont comptabilisés depuis 1998.
 • Le taux de mortalité est le nombre de décès par 100 000 habitants.

Le nombre de décès en 2001 est le plus bas depuis les dix dernières années, soit 15 décès sous la moyenne annuelle. À noter qu'un pompier est décédé lors d'un incendie cette année. Les deux derniers décès de pompiers remontent à 1998 lors de l'incendie de l'usine Pearless à Acton Vale. Les suicides et les homicides constituent annuellement environ 15 % des décès liés à l'incendie.

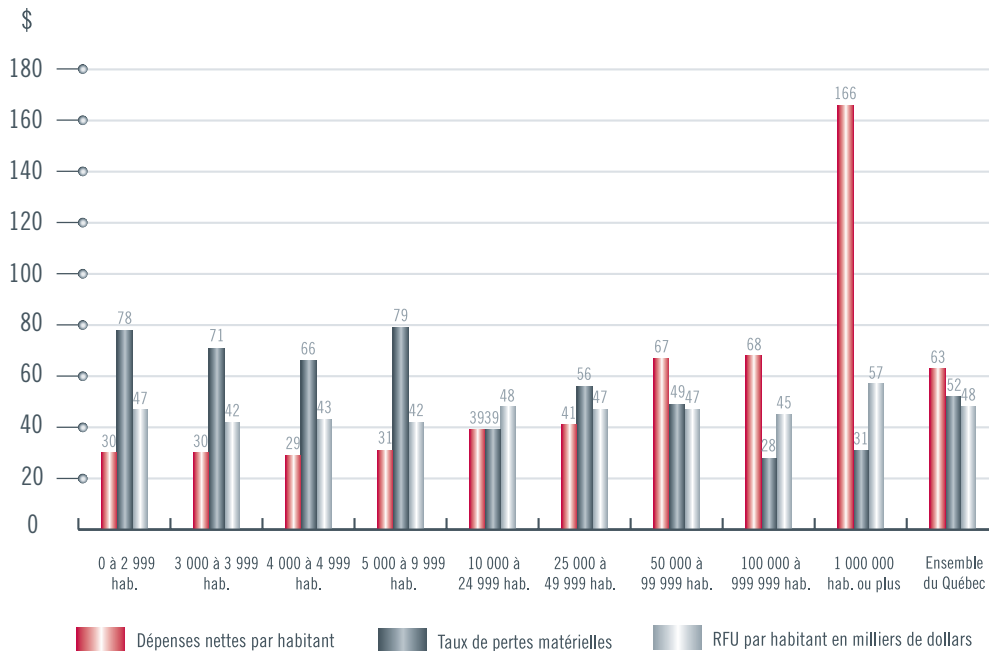
FIGURE 4
VARIATION DU TAUX DE PERTES MATÉRIELLES ET DU TAUX DE MORTALITÉ, QUÉBEC, 1992 À 2001



Source : Direction de la sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique.

Notes : • Les incendies mortels provoqués par un suicide ou un homicide sont exclus dans cette figure.
 • Les montants sont en dollars courants de 2001.
 • Le taux de pertes matérielles est la valeur des pertes matérielles par habitant.
 • Le taux de mortalité est le nombre de décès par 100 000 habitants.

Depuis 1992, les pertes matérielles par habitant sont en baisse, atteignant, en 2001, 80 % du taux de 1992. Le taux de mortalité* est resté stable pour la période de 1992 à 1997, mais est en constante diminution depuis 1998, pour atteindre, en 2001, 0,88 décès par 100 000 habitants. Ce taux équivaut à 75 % du taux de 1992.

FIGURE 5**COMPARAISON DES TAUX DE DÉPENSES NETTES EN SÉCURITÉ INCENDIE, DE PERTES MATÉRIELLES ET DE RICHESSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE SELON LA STRATE DE POPULATION DES MUNICIPALITÉS, QUÉBEC, 2000**

Source : Direction de la sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique.

Notes : • Les montants sont en dollars constants de 2001.

- Le taux de pertes matérielles est la valeur des pertes matérielles par habitant.
- RFU : richesse foncière uniformisée (valeur des bâtiments et des terrains).

La figure 5 illustre les dépenses nettes en sécurité incendie, les pertes matérielles et la valeur à protéger, représentée par la richesse foncière uniformisée en 2000. Ces données sont regroupées par strate de population et ramenées à des taux par habitant.

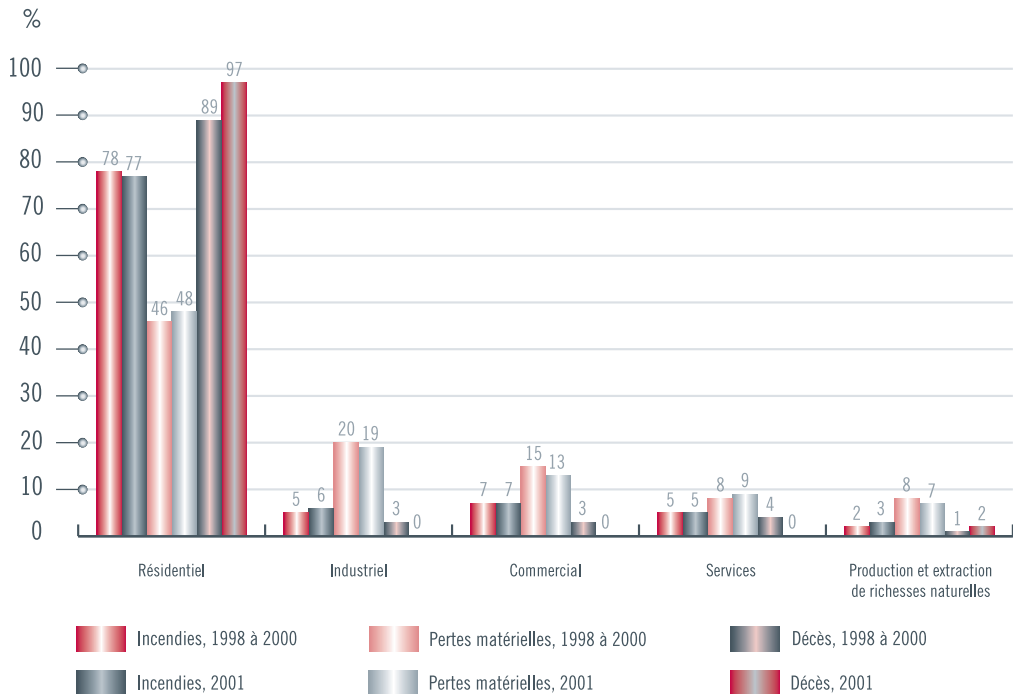
Les municipalités de moins de 10 000 habitants présentent un même profil, avec des moyennes par habitant de 30 \$ pour les dépenses, 73 \$ pour les pertes matérielles et 42 000 \$ pour la richesse foncière uniformisée, exception faite des municipalités de moins de 3 000 habitants, où la richesse foncière uniformisée s'élève à 47 000 \$ par habitant. Les profils des municipalités de 10 000 à 49 999 habitants se ressemblent aussi, si ce n'est du taux de pertes matérielles plus élevé pour les municipalités de 25 000 à 49 999 habitants.

Les taux de dépenses et de valeur à protéger sont comparables pour les municipalités de 50 000 à 999 999 habitants. Le taux de pertes matérielles est toutefois plus élevé dans celles comptant de 50 000 à 99 999 habitants. La ville de Montréal se distingue avec des dépenses importantes, une plus grande richesse foncière uniformisée par habitant et un taux de pertes matérielles équivalent à celui des quatre municipalités de 100 000 à 999 999 habitants.

LES CIRCONSTANCES DES INCENDIES

Cette section présente où, comment et quand commencent les incendies.

FIGURE 6
INCENDIES, PERTES MATÉRIELLES ET DÉCÈS SELON LES CATÉGORIES LES PLUS FRÉQUENTES D'USAGE PRINCIPAL DU BÂTIMENT, QUÉBEC, 1998 À 2000, 2001



Source : Direction de la sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique.

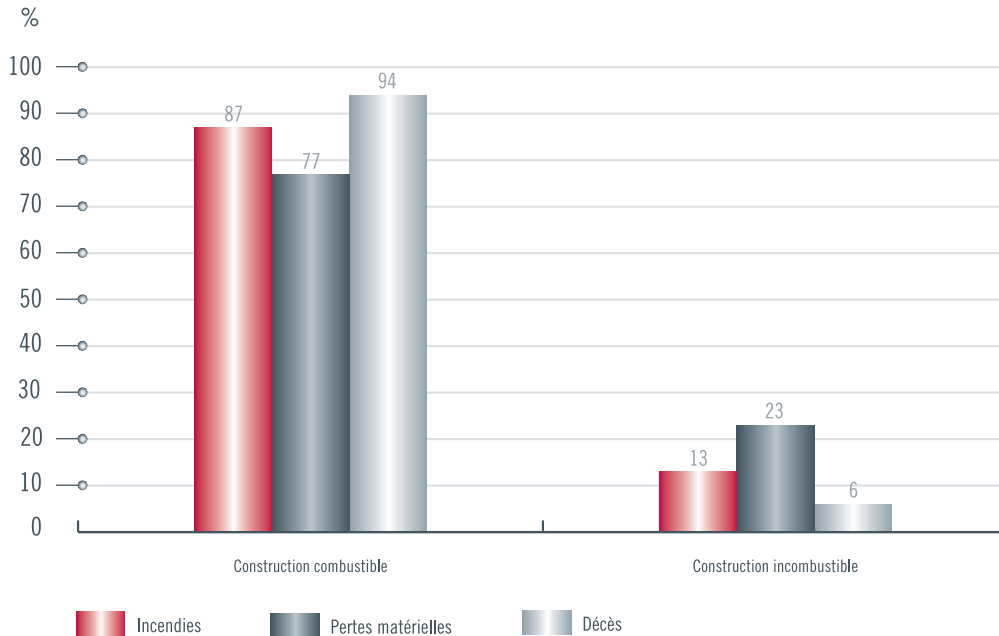
Notes : • L'usage utilisé est celui du bâtiment où l'incendie s'est déclaré, excepté pour les feux extérieurs.

• Les pertes matérielles sont exprimées en dollars constants de 2001.

• La somme des pourcentages peut ne pas donner 100 % en raison de l'arrondissement des données et des catégories non représentées dans la figure.

La majorité, soit 77 %, des incendies ont lieu dans les résidences. C'est aussi dans cette catégorie que l'on enregistre près de la moitié des pertes matérielles. Les industries sont au second rang, avec 20 % des pertes matérielles, en raison de leur plus grande valeur. En 2001, 97 % des décès surviennent dans l'habitation, contrairement à la période 1998 à 2000 où quelques décès ont eu lieu dans des industries et des commerces.

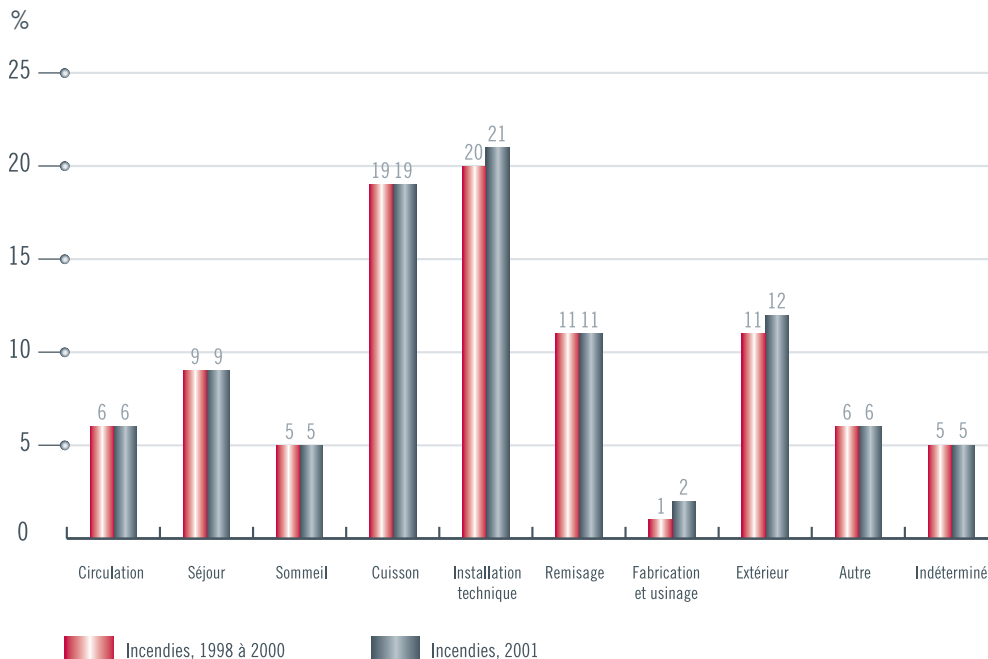
FIGURE 7
INCENDIES, PERTES MATÉRIELLES ET DÉCÈS SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION, QUÉBEC, 2001



Source : Direction de la sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique.

Les constructions combustibles représentent 87 % des bâtiments touchés par un incendie, majoritairement des résidences. Par contre, ces bâtiments sont souvent de moindre valeur que les bâtiments incombustibles, fabriqués généralement en acier et en béton, qui sont plus souvent des industries et des commerces.

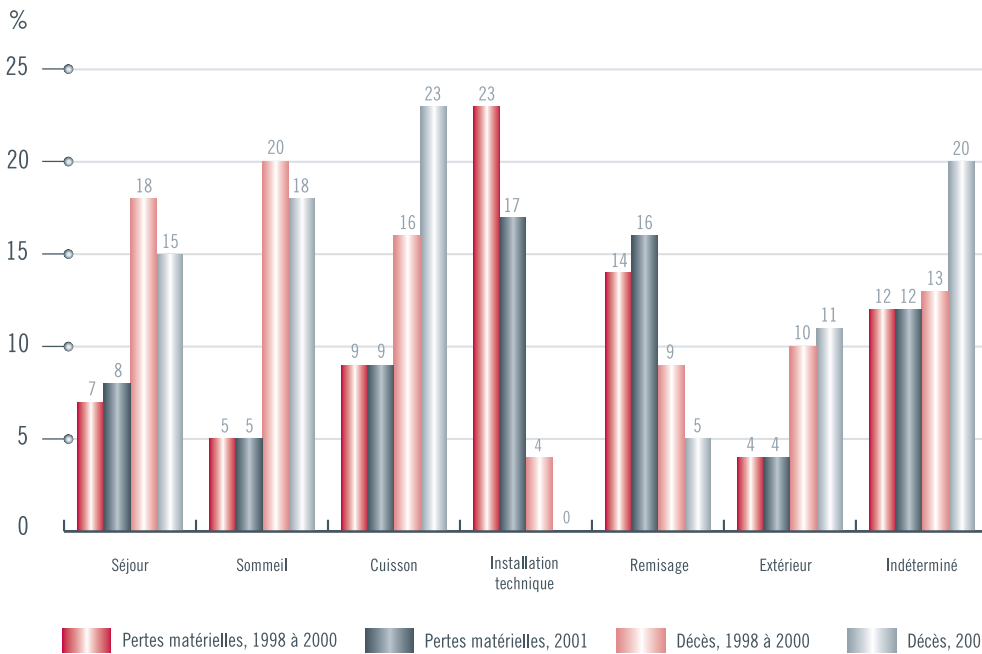
FIGURE 8
INCENDIES SELON LE LIEU D'ORIGINE, QUÉBEC, 1998 À 2000, 2001



Source : Direction de la sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique.
 Note : La somme des pourcentages peut ne pas donner 100 % en raison de l'arrondissement des données.

Vingt pour cent des incendies, majoritairement des feux de cheminées, surviennent dans une aire d'installation technique, par exemple une salle de chauffage ou un atelier mécanique. L'aire de cuisson est le lieu d'un autre incendie sur cinq.

FIGURE 9
PERTES MATÉRIELLES ET DÉCÈS SELON LES LIEUX D'ORIGINE LES PLUS SIGNIFICATIFS, QUÉBEC, 1998 À 2000, 2001



Source : Direction de la sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique.
 Note : La somme des pourcentages peut ne pas donner 100 % en raison de l'arrondissement des données et des catégories non représentées dans la figure.

Les incendies qui surviennent dans les aires d'installation technique causent les plus importantes pertes matérielles, viennent ensuite les incendies dans les aires de remisage. Les décès surviennent surtout lorsque l'incendie commence dans des aires de cuisson, de sommeil et de séjour. Dans 3,25 % des incendies dont le lieu d'origine est une aire de sommeil, il y a eu au moins un décès.

FIGURE 10
INCENDIES, PERTES MATÉRIELLES ET DÉCÈS SELON LES CAUSES LES PLUS FRÉQUENTES, QUÉBEC, 1998 À 2000, 2001



Source : Direction de la sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique.
 Note : La somme des pourcentages peut ne pas donner 100 % en raison de l'arrondissement des données et des catégories non représentées dans la figure.

La négligence et l'imprudence sont toujours les causes les plus fréquentes, avec 45 % des incendies. Un incendie sur cinq est causé par une défaillance mécanique ou électrique. Les incendies suspects ou criminels, c'est-à-dire dont le dossier est transmis à un corps de police pour enquête, sont encore associés à la moitié des décès. En 2001, la négligence et l'imprudence sont à l'origine de 38 % des décès. Les causes naturelles, ainsi que les vices de conception, de construction ou d'installation, restent année après année minoritaires tant pour le nombre d'incendies que pour les pertes matérielles et humaines qu'ils entraînent.

TABLEAU 7
PALMARÈS DES SOURCES DE CHALEUR, QUÉBEC, 2001

RANG	SOURCE DE CHALEUR	INCENDIES
1	Élément d'une cuisinière	999
2	Allumettes, briquets et chandelles	687
3	Articles de fumeur	663
4	Appareil de chauffage central	512
5	Foyer	424
6	Fourneau d'une cuisinière	350
7	Câblage permanent	301

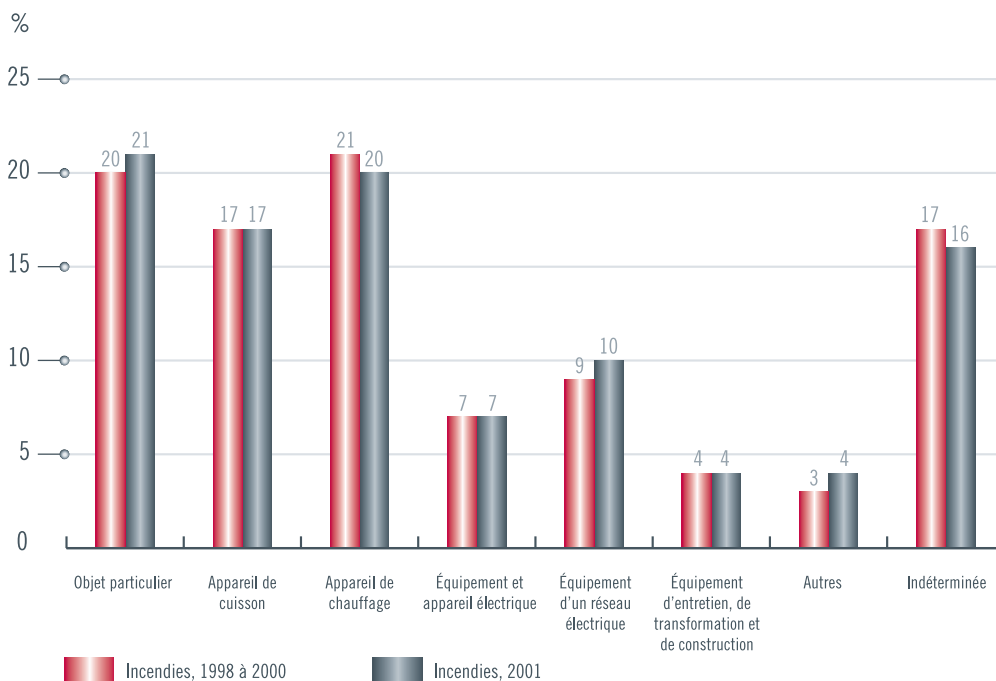
Source : Direction de la sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique.
Note : Les sources de chaleur indéterminées et non répertoriées ont été exclues.

TABLEAU 8
PALMARÈS DES PREMIERS ALIMENTS, QUÉBEC, 2001

RANG	PREMIER ALIMENT	INCENDIES
1	Suie et créosote	1 117
2	Mur	913
3	Huile végétale, graisse, beurre, margarine	779
4	Carton et papier	489
5	Bois (copeaux, ...)	449
6	Plastique (PVC, mousse, ...)	295
7	Plancher	265

Source : Direction de la sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique.
Note : Les premiers aliments indéterminés et non répertoriés ont été exclus.

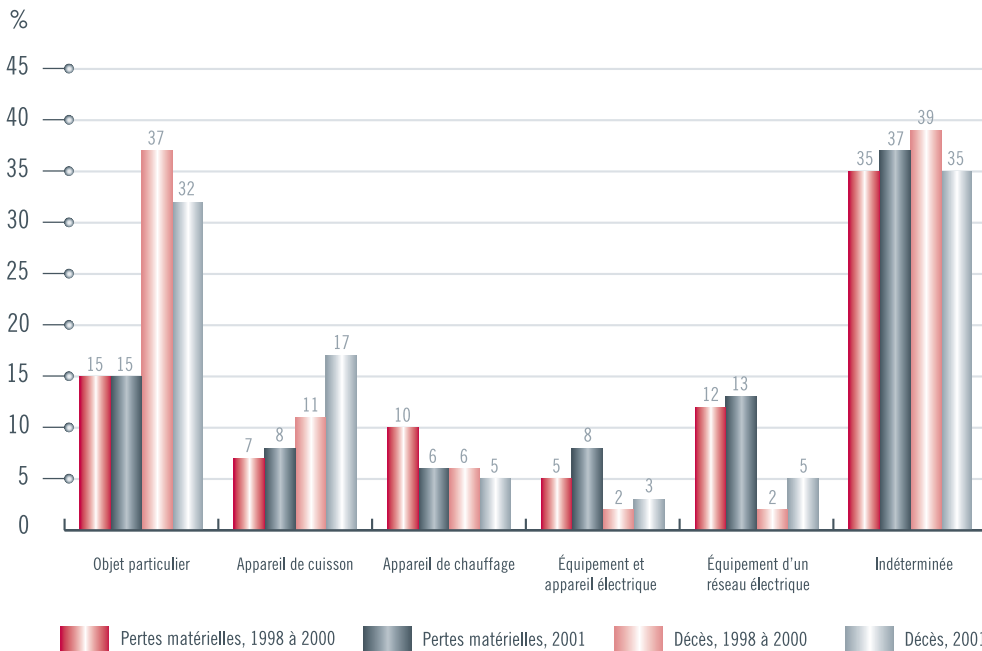
FIGURE II
INCENDIES SELON LA SOURCE DE CHALEUR, QUÉBEC, 1998 À 2000, 2001



Source : Direction de la sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique.
Note : La somme des pourcentages peut ne pas donner 100 % en raison de l'arrondissement des données.

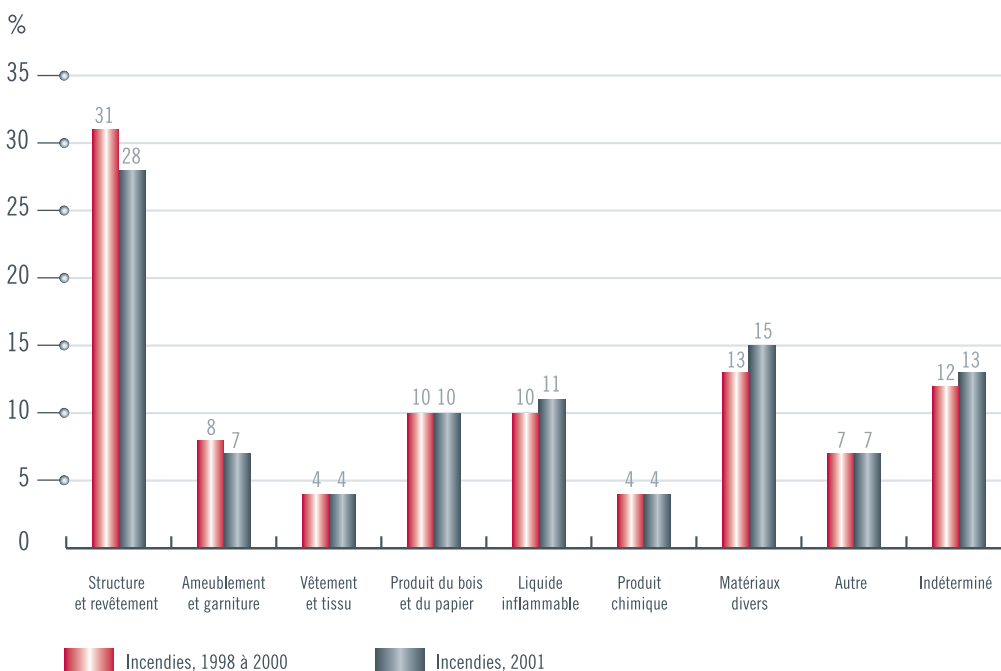
En 2001, comme pour la période de 1998 à 2000, les sources de chaleur les plus fréquentes sont les objets particuliers³, les appareils de chauffage et ceux de cuisson, comptant respectivement pour 21 %, 20 % et 17 % des incendies. La source de chaleur n'a pu être déterminée dans 16 % des incendies.

3. La catégorie « Objets particuliers » comprend notamment les articles de fumeur, les allumettes, les briquets et les chandelles.

FIGURE 12**PERTES MATÉRIELLES ET DÉCÈS SELON LES SOURCES DE CHALEUR LES PLUS SIGNIFICATIVES, QUÉBEC, 1998 À 2000, 2001**

Source : Direction de la sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique.
 Note : La somme des pourcentages peut ne pas donner 100 % en raison de l'arrondissement des données et des catégories non représentées dans la figure.

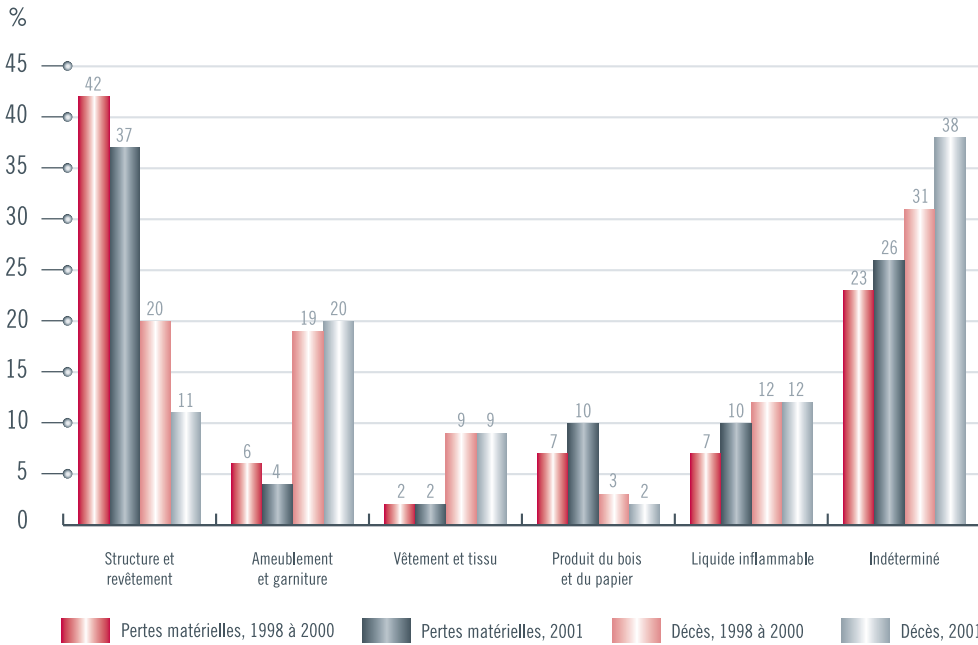
On constate que les objets particuliers et les équipements d'un réseau électrique entraînent respectivement 15 % et 13 % des pertes matérielles. Les objets particuliers sont à l'origine d'un décès sur trois. Les appareils de cuisson arrivent au deuxième rang des sources connues expliquant 17 % des décès. Plus de 35 % des pertes matérielles et des décès sont causés par une source de chaleur qui n'a pu être déterminée.

FIGURE 13**INCENDIES SELON LE PREMIER ALIMENT, QUÉBEC, 1998 À 2000, 2001**

Source : Direction de la sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique.
 Note : La somme des pourcentages peut ne pas donner 100 % en raison de l'arrondissement des données.

Dans trois incendies sur dix, le premier matériau enflammé est un élément de la structure et du revêtement. Les matériaux divers viennent au second rang avec un incendie sur sept. C'est dans cette catégorie que l'on trouve la suie et la créosote, qui alimentent généralement les feux de cheminée.

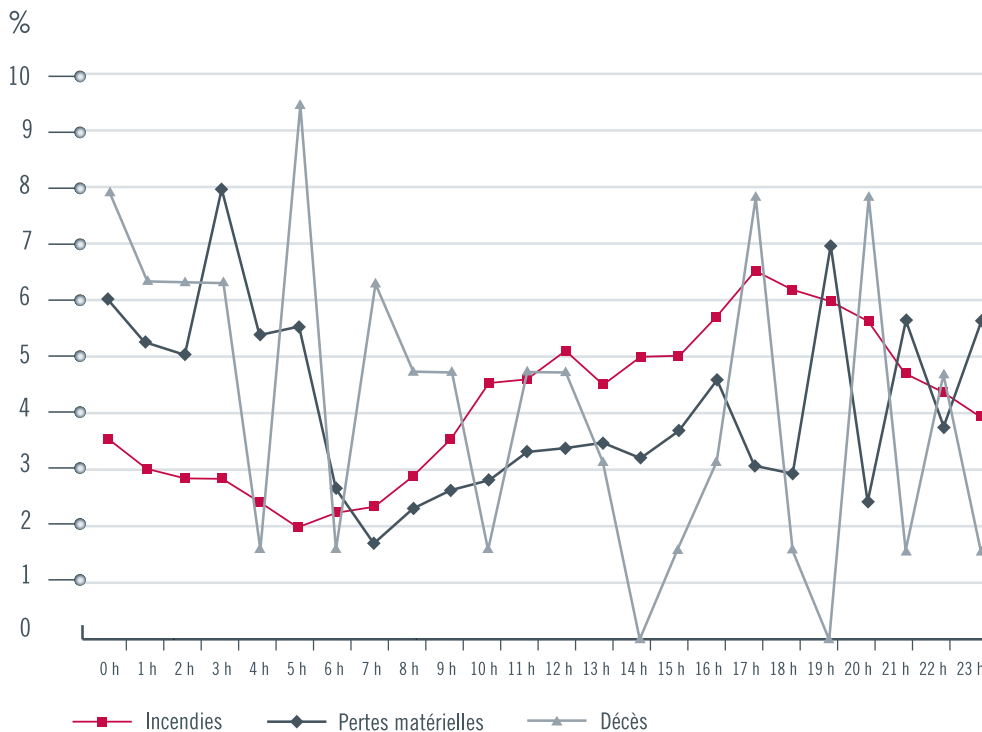
FIGURE 14
PERTES MATÉRIELLES ET DÉCÈS SELON LES PREMIERS ALIMENTS LES PLUS SIGNIFICATIFS, QUÉBEC, 1998 À 2000, 2001



Source : Direction de la sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique.
 Note : La somme des pourcentages peut ne pas donner 100 % en raison de l'arrondissement des données et des catégories non représentées dans la figure.

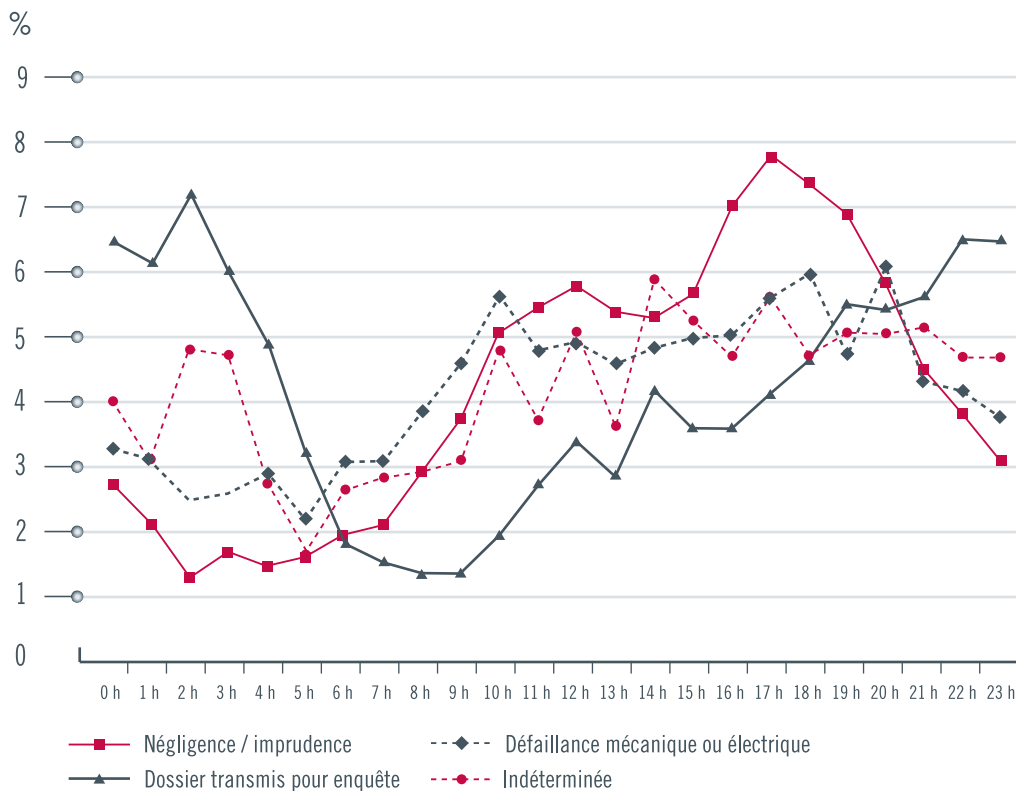
Les éléments de la structure et du revêtement sont associés à 40 % des pertes matérielles. Dans 20 % des décès, ce sont l'ameublement et la garniture qui s'enflamment en premier. Les décès liés aux éléments de la structure et du revêtement ont diminué de moitié en 2001 par rapport à la moyenne de 1998 à 2000, passant de 20 % à 11 %. Pour 26 % des pertes matérielles et 38 % des décès, les premiers matériaux enflammés sont restés indéterminés.

FIGURE 15
INCENDIES, PERTES MATÉRIELLES ET DÉCÈS SELON L'HEURE DE L'ALERTE, QUÉBEC, 2001



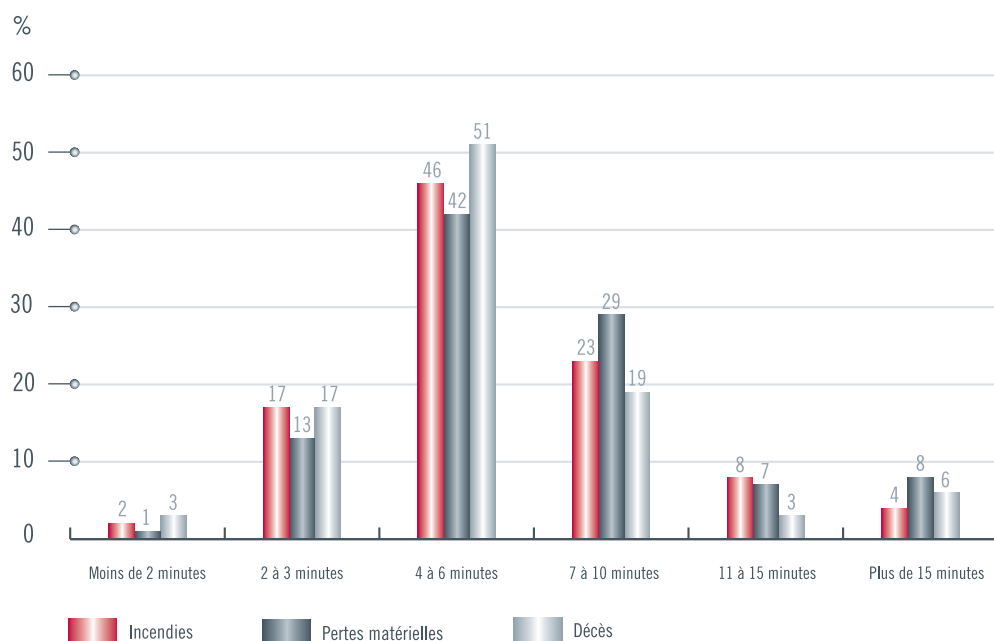
Source : Direction de la sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique.
 Note : La somme des pourcentages peut ne pas donner 100 % en raison de l'arrondissement des données.

Le nombre d'incendies varie selon l'heure de l'alerte. Il y a moins d'incendies entre 5 h et 6 h du matin, alors qu'un plus grand nombre survient entre 17 h et 18 h. Les pertes matérielles présentent un profil différent, elles sont plus élevées la nuit. La nuit reste la période où il y a le plus d'incendies mortels.

FIGURE 16**INCENDIES SELON L'HEURE DE L'ALERTE ET LES CAUSES LES PLUS FRÉQUENTES, QUÉBEC, 2001**

Source : Direction de la sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique.
 Note : Les pourcentages sont calculés pour chacune des causes.

Les incendies causés par la négligence et l'imprudance surviennent le jour, principalement entre 16 h et 20 h. Les feux de cuisson et de cheminées surviennent dans cette période. Les incendies qui font l'objet d'une enquête arrivent surtout entre 22 h et 6 h. C'est aussi la nuit qu'il y a le plus grand nombre de décès causés par l'incendie.

FIGURE 17**INCENDIES, PERTES MATÉRIELLES ET DÉCÈS SELON LE TEMPS DE RÉPONSE, QUÉBEC, 2001**

Dans 65 % des incendies, le premier véhicule d'intervention arrive dans un délai de moins de six minutes, pourcentage qui s'élève à près de 90 % lorsque le temps de réponse* atteint 10 minutes. Les pertes matérielles sont généralement plus élevées si le temps de réponse dépasse six minutes.

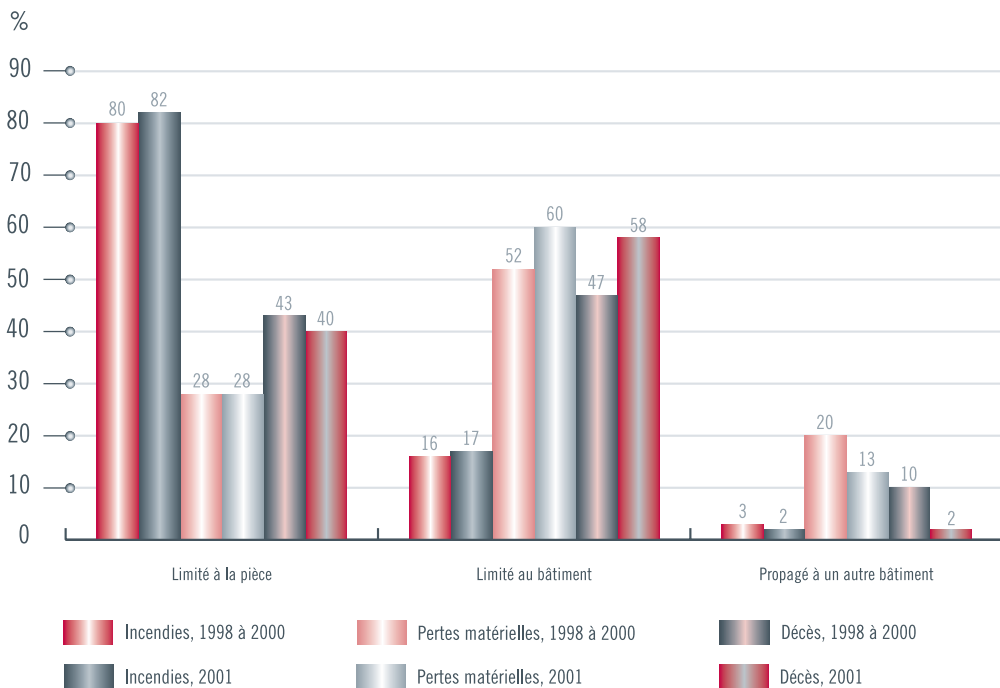
Source : Direction de la sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique.

Notes : • La somme des pourcentages peut ne pas donner 100 % en raison de l'arrondissement des données.

• Temps de réponse : temps écoulé entre l'heure de l'alarme et l'heure d'arrivée du premier véhicule d'intervention.

FIGURE 18

INCENDIES, PERTES MATÉRIELLES ET DÉCÈS SELON L'AMPLEUR DE L'INCENDIE À L'ARRIVÉE DES POMPIERS, INCENDIES DE BÂTIMENT, QUÉBEC, 1998 À 2000, 2001



Source : Direction de la sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique.
 Note : La somme des pourcentages peut ne pas donner 100 % en raison de l'arrondissement des données.

À l'arrivée du premier véhicule d'intervention, quatre incendies de bâtiment sur cinq sont limités à la pièce d'origine. Dans 2 % des cas, l'incendie s'est déjà propagé à un autre bâtiment avant même le début de l'intervention. De plus, ces incendies ont causé à eux seuls 13 % des pertes matérielles. Les incendies propagés hors de la pièce d'origine ou hors du bâtiment sont six fois plus mortels que ceux limités à la pièce d'origine.

TABEAU 9
SOMMAIRE DES INCENDIES AUX CIRCONSTANCES CONNUES, QUÉBEC, 2001

TYPE	NOMBRE		PERTES MATÉRIELLES		DÉCÈS	
	Nb	\$	Nb	\$	Nb	\$
Feu de cheminée	879	734 940	0		0	
Feu de cuisson	569	11 426 487	3		3	
Feu relié à un article de fumeur	277	5 613 806	9		9	
Feu d'allumettes, briquets et chandelles	196	5 790 112	2		2	
Défaillance d'un réseau électrique	189	10 198 728	1		1	
Total des circonstances connues	7 688	208 461 441	36		36	
Pourcentage de l'ensemble des incendies	74,37	55,67	55,38		55,38	

Source : Direction de la sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique.

À la suite d'un incendie, le service de sécurité incendie doit déclarer l'événement au ministère de la Sécurité publique, en mentionnant notamment les circonstances de celui-ci. Malheureusement, cette information n'est pas toujours disponible ou connue du service de sécurité incendie qui transmet le rapport.

Sur les 10 337 incendies survenus au Québec en 2001, la source de chaleur ou la cause ou le premier aliment sont restés indéterminés dans 2 649 cas. Dans 4 % des cas, ce sont les trois éléments qui sont indéterminés. Plusieurs facteurs viennent influencer le manque de connaissance des circonstances des incendies. Les conclusions des enquêtes sur les incendies suspects ne sont pas systématiquement transmises au Ministère, ou encore, trop peu d'indices sont présents pour déterminer avec précision les circonstances. De plus, certains services d'incendie, pour différentes raisons, omettent de préciser les circonstances lors de la rédaction de leur rapport. Le tableau 9 présente les principaux types d'incendie dont les circonstances sont connues des services de sécurité incendie. Ainsi, bien que les circonstances soient connues dans 75 % des incendies, ils n'expliquent que 55 % du total des pertes matérielles et des décès.

QUELQUES COMPARAISONS

Les *Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie* proposent comme objectif « l'atteinte graduelle, sur cinq ans à compter de la mise en œuvre de la réforme, d'un taux de pertes matérielles équivalant au taux canadien moyen et, sur dix ans, d'un taux comparable à celui de l'Ontario ».

TABLEAU IO
DÉPENSES MUNICIPALES NETTES EN SÉCURITÉ INCENDIE,
COMPARAISON INTERNATIONALE

	ANNÉE	POPULATION	DÉPENSES NETTES	DÉPENSES NETTES PAR HABITANT
		Nb	000 \$	\$
Québec	2000	7 208 000	450 481	62,50
Alberta	2000	2 819 000	192 547	68,30
Colombie-Britannique	2000	3 512 000	308 954	87,96
Nouveau-Brunswick	2000	757 000	46 581	61,53
Ontario	2000	10 342 000	903 277	87,34
États-Unis	1999	272 820 000	21 300 000	78,07
Hollande	1999	15 758 000	747 592	47,44
Japon	1998	126 486 000	24 000 000	189,74

Source : Compilation effectuée à partir des données du ministère des Affaires municipales et de la Métropole pour le Québec et des autres autorités compétentes.

- Notes :
- La population du Québec est décréte le 1^{er} janvier 2000.
 - La population du Québec et de l'Ontario correspond à celle des municipalités ayant produit leur rapport financier.
 - La population du Nouveau-Brunswick dans le *Rapport annuel des statistiques municipales 2001* est de 458 000 habitants.
 - Les montants sont en dollars courants canadiens, convertis le cas échéant selon le taux moyen de conversion pour l'année de la donnée.

Le Québec dépense par habitant des sommes approchant celles de l'Alberta et équivalentes à celles du Nouveau-Brunswick, mais inférieures de 30 % à celles de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Enfin, le Québec maintient un niveau de dépense supérieur à celui de la Hollande, mais inférieur de 20 % aux États-Unis. Le Japon se distingue par des dépenses moyennes par habitant très élevées, avec un taux d'environ 190 \$ en 1998.

TABLEAU II
TAUX D'INCENDIES, DE PERTES MATÉRIELLES ET DE MORTALITÉ POUR L'ALBERTA, L'ONTARIO, LA SASKATCHEWAN,
LE QUÉBEC ET LE CANADA (EXCLUANT LE QUÉBEC), 1999 ET 2000

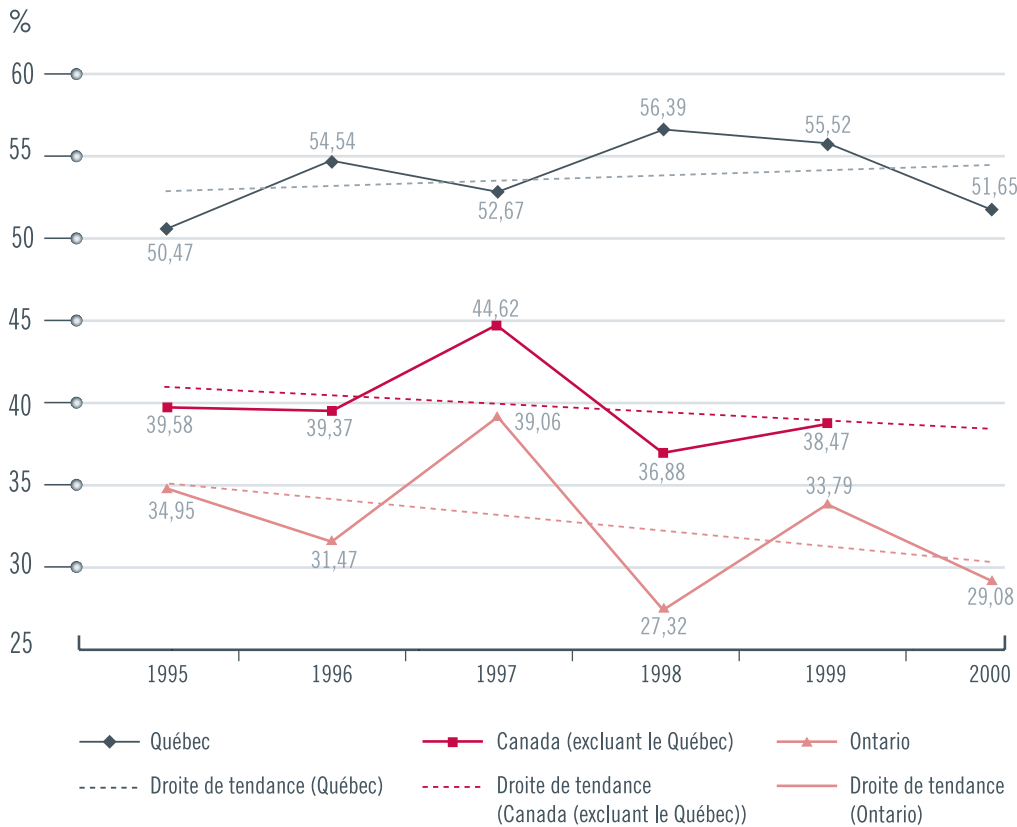
	1999			2000		
	TAUX D'INCENDIES	TAUX DE PERTES MATÉRIELLES	TAUX DE MORTALITÉ	TAUX D'INCENDIES	TAUX DE PERTES MATÉRIELLES	TAUX DE MORTALITÉ
	Nb	\$	Nb	Nb	\$	Nb
Alberta	2,15	48,48	1,76	2,13	51,93	0,90
Manitoba	4,97	66,09	2,71	4,13	64,49	2,44
Ontario	1,56	32,09	1,03	1,42	28,34	0,87
Québec	1,37	52,72	1,21	1,39	50,34	1,10
Saskatchewan	3,50	45,06	1,46	4,13	50,95	1,66
Canada (excluant le Québec)	1,95	36,53	1,29

Sources : • Direction de la sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique.
• *Rapport annuel 1999*, Conseil canadien des directeurs provinciaux et des commissaires aux incendies.
• Bureaux du commissaire aux incendies de l'Alberta, de l'Ontario, du Manitoba et de la Saskatchewan.

- Notes :
- Les pertes sont exprimées en dollars courants.
 - Les données pour l'ensemble du Canada ne sont pas disponibles pour 2000.
 - Le taux d'incendies est le nombre d'incendies déclarés par 1 000 habitants.
 - Le taux de pertes matérielles est la valeur des pertes matérielles par habitant.
 - Le taux de mortalité est le nombre de décès par 100 000 habitants.

En 1999 et en 2000, le taux d'incendies au Québec est inférieur au taux moyen du Canada. Toutefois, contrairement au Québec, les feux de véhicules sans propagation à un bâtiment doivent être déclarés dans les autres provinces, ce qui peut facilement entraîner une augmentation du taux québécois d'incendies de 15 % à 20 %.

Le taux de pertes matérielles du Québec est équivalent à ceux de l'Alberta et de la Saskatchewan, mais loin derrière celui de l'Ontario. Le taux de mortalité au Québec en 1999 est légèrement inférieur à celui de l'ensemble du Canada (excluant le Québec).

FIGURE 19**COMPARAISON DES TAUX DE PERTES MATÉRIELLES PAR HABITANT, ONTARIO, QUÉBEC ET CANADA (EXCLUANT LE QUÉBEC), 1995 À 2000**

Sources : • Direction de la sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique.
 • *Rapport annuel 1999*, Conseil canadien des directeurs provinciaux et des commissaires aux incendies.
 • Bureau du commissaire aux incendies de l'Ontario.

Note : Les pertes matérielles sont en dollars constants de 2001.

Pour atteindre le taux de pertes matérielles moyen du Canada d'ici 2006, le taux québécois devra encore diminuer de 20 % par rapport au taux de 2001. D'ici 2011, afin d'atteindre le taux de l'Ontario, cette diminution devra être de 40 %, soit de 20 \$ par habitant. Cette somme correspond environ à l'écart entre les dépenses municipales en sécurité incendie de l'Ontario, 87,34 \$ par habitant, et du Québec, 62,50 \$ par habitant.

SOURCES DE DONNÉES

Pour cette publication, l'information provenant de la banque de données du ministère de la Sécurité publique a été mise à jour le 14 juin 2002. De par la nature dynamique de cette banque de données, il est possible que certains chiffres publiés pour les années antérieures diffèrent légèrement de ceux publiés les années précédentes.

Les facteurs de pondération basés sur l'indice des prix à la consommation fournis par Statistique Canada sont utilisés pour transformer les dollars courants de 1992 à 2000 en dollars constants de 2001.

GLOSSAIRE

Déclaration d'un incendie : Tout incendie doit être déclaré au ministère de la Sécurité publique à l'exclusion des incendies non mortels touchant exclusivement des véhicules routiers, des feux de broussailles, d'herbes, de déchets ou de débris de toute sorte. Cette déclaration se fait en vertu des articles 7 et 34 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

Incendie : Tout phénomène de combustion incontrôlée, qu'il y ait ou non des flammes ou des dommages matériels apparents.

Incendie majeur : Incendie ayant causé pour 500 000 \$ ou plus de pertes matérielles. Pour les besoins de ce rapport, le 500 000 \$ est en dollars constants de 2001.

Incendie mortel : Incendie ayant causé la mort d'une ou de plusieurs personnes.

Personne décédée lors d'un incendie : Est considérée comme décédée lors d'un incendie ou à la suite d'un incendie, toute personne, civil ou pompier, dont le décès, qu'il soit causé volontairement ou accidentellement, survient à l'intérieur de l'année suivant l'incendie.

Pertes matérielles causées par l'incendie : L'ensemble des dommages matériels directs causés à la structure d'un bâtiment, à son contenu ou à un bien situé à l'extérieur d'un bâtiment, par le feu, la fumée, l'eau, le gaz, l'explosion ou toute action de lutte contre l'incendie.

Cette définition exclut, dans le cas d'une entreprise ou d'une activité lucrative, la perte de clientèle, des ventes ou toute autre perte indirecte résultant de l'interruption des affaires ou de l'abandon du logement. Aussi, elle exclut tout frais engagé par un particulier ou une entreprise dans le but de déménager.

Richesse foncière uniformisée : Valeur des bâtiments et des terrains telle qu'établie par les municipalités dans le cadre du processus d'évaluation à des fins de taxation.

Taux d'incendies : Nombre total d'incendies déclarés par 1 000 habitants.

Taux de mortalité : Nombre de décès causés par l'incendie par 100 000 habitants.

Taux de pertes : Pertes matérielles totales par habitant.

Temps de réponse : Temps écoulé entre l'heure de l'alarme et l'heure d'arrivée du premier véhicule d'intervention. Cette définition diffère de celle retenue dans les *Orientations de ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie*, soit « la durée qui s'écoule entre le moment de la transmission de l'alerte au service de sécurité incendie et celui de l'arrivée de la force de frappe complète sur les lieux de l'incendie ».

Unité d'évaluation : Immeuble ou regroupement d'immeubles adjacents, appartenant à un même propriétaire ou un groupe de propriétaires, utilisés à une même fin prédominante et inscrit au rôle d'évaluation foncière sous un même numéro matricule.

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

Tableau 1	Répartition des municipalités et de la population selon la strate de population des municipalités, Québec, 2000, 2001 et 2002..... 5	Figure 5	Comparaison des taux de dépenses nettes en sécurité incendie, de pertes matérielles et de richesse foncière uniformisée selon la strate de population des municipalités, Québec, 2000..... 11
Tableau 2	Unités d'évaluation et valeur des bâtiments selon la catégorie d'usage principal des unités d'évaluation, Québec, 2002 5	Figure 6	Incendies, pertes matérielles et décès selon les catégories les plus fréquentes d'usage principal du bâtiment, Québec, 1998 à 2000, 2001 12
Tableau 3	Dépenses municipales nettes en sécurité incendie selon la strate de population, Québec, 2000..... 6	Figure 7	Incendies, pertes matérielles et décès selon le type de construction, Québec, 2001 13
Tableau 4	Incendies et taux d'incendies, Québec, 1992 à 2001 8	Figure 8	Incendies selon le lieu d'origine, Québec, 1998 à 2000, 2001 13
Tableau 5	Pertes matérielles causées par l'incendie, Québec, 1992 à 2001 9	Figure 9	Pertes matérielles et décès selon les lieux d'origine les plus significatifs, Québec, 1998 à 2000, 2001 14
Tableau 6	Décès causés par l'incendie, Québec, 1992 à 2001 10	Figure 10	Incendies, pertes matérielles et décès selon les causes les plus fréquentes, Québec, 1998 à 2000, 2001 14
Tableau 7	Palmarès des sources de chaleur, Québec, 2001 15	Figure 11	Incendies selon la source de chaleur, Québec, 1998 à 2000, 2001 15
Tableau 8	Palmarès des premiers aliments, Québec, 2001 15	Figure 12	Pertes matérielles et décès selon les sources de chaleur les plus significatives, Québec, 1998 à 2000, 2001..... 16
Tableau 9	Sommaire des incendies aux circonstances connues, Québec, 2001 19	Figure 13	Incendies selon le premier aliment, Québec, 1998 à 2000, 2001 16
Tableau 10	Dépenses municipales nettes en sécurité incendie, comparaison internationale..... 20	Figure 14	Pertes matérielles et décès selon les premiers aliments les plus significatifs, Québec, 1998 à 2000, 2001 17
Tableau 11	Taux d'incendies, de pertes matérielles et de mortalité pour l'Alberta, l'Ontario, la Saskatchewan, le Québec et le Canada (excluant le Québec), 1999 et 2000 20	Figure 15	Incendies, pertes matérielles et décès selon l'heure de l'alerte, Québec, 2001 17
Figure 1	Dépenses municipales nettes en sécurité incendie par habitant et par 100 000 \$ de richesse foncière uniformisée selon la strate de population des municipalités, Québec, 2000..... 7	Figure 16	Incendies selon l'heure de l'alerte et les causes les plus fréquentes, Québec, 2001..... 18
Figure 2	Incendies et incendies avec pertes matérielles, Québec, 1992 à 2001..... 8	Figure 17	Incendies, pertes matérielles et décès selon le temps de réponse, Québec, 2001 18
Figure 3	Incendies mortels et incendies majeurs, Québec, 1992 à 2001..... 9	Figure 18	Incendies, pertes matérielles et décès selon l'ampleur de l'incendie à l'arrivée des pompiers, incendies de bâtiment, Québec, 1998 à 2000, 2001 19
Figure 4	Variation du taux de pertes matérielles et du taux de mortalité, Québec, 1992 à 2001..... 10	Figure 19	Comparaison des taux de pertes matérielles par habitant, Ontario, Québec et Canada (excluant le Québec), 1995 à 2000 21

La sécurité incendie au Québec

Quelques chiffres

Pour nous joindre :

Direction du développement
et du soutien en sécurité civile
et en sécurité incendie
2525, boulevard Laurier, 6^e étage A
Sainte-Foy (Québec) G1V 2L2

Téléphone : (418) 643-8256
Sans frais : 1 866 702-9214
Télécopieur : (418) 644-4448
Sans frais : 1 866 605-1675
www.msp.gouv.qc.ca